

Conseil de l'Ordre : un rempart contre les dérives ...

4

ORDRE NATIONAL
DES PHARMACIENS

Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

CHRONIQUE

Conseil de l'Ordre : un rempart contre les dérives ...

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Il y a des histoires qui redonnent foi dans les institutions, et d'autres qui rappellent combien leur absence ou leur inertie peuvent coûter cher, à la fois à la profession et au citoyen. L'affaire du pharmacien breton sanctionné pour charlatanisme en est une illustration parlante.



Tout est parti d'un patient scandalisé par le comportement de son pharmacien. Ce dernier, au lieu de prodiguer des conseils fondés sur la science, recevait ses clients dans l'arrière-salle de son officine pour parler de «nutrition», de «taux vibratoire» et «d'unités Bovis». Sur un flyer comportant sa photo, il proposait des méthodes de «libération du covid-graphène» et des protections contre les «poupées vaudou» ou les «marabouts». Des pratiques qualifiées, à juste titre, de charlatanisme par les instances ordinales.

Face à cette dérive, le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de Bretagne a agi avec fermeté : enquête, instruction, puis sanction. Le pharmacien a été condamné à cinq années d'interdiction d'exercer. La chambre disciplinaire nationale a confirmé cette décision, soulignant qu'un pharmacien cautionnant de telles théories met en danger la santé publique et porte atteinte à l'image de toute la profession.

Cette affaire à peine croyable rappelle ce que doit être un Ordre professionnel : un gardien de la déontologie, un rempart contre les dérives, un bastion de la science et de la responsabilité.

Loin de toute complaisance, l'Ordre doit défendre l'honneur d'une

profession qui tire sa légitimité de la rigueur et de l'éthique. Là où il remplit pleinement sa fonction de régulation, la crédibilité du pharmacien est préservée et il en est de même pour la confiance des citoyens.

Au Maroc, on assiste à des dysfonctionnements qui compromettent les missions ordinaires. Les conseils de l'Ordre, censés assurer cette régulation ainsi que la veille déontologique, traversent une crise profonde : les conseils régionaux des pharmaciens d'officine n'ont pas organisé d'élections depuis 2017. Depuis huit ans, et malgré les efforts de quelques membres pour gérer les affaires courantes et traiter les dossiers urgents, les conseils de discipline ne se réunissent plus. La profession est livrée à elle-même. Les comportements anti-déontologiques ont tendance à se généraliser, bien qu'un grand nombre de pharmaciens restent attachés à l'éthique et à la déontologie.

Ce blocage fragilise des institutions pourtant essentielles à la crédibilité de la profession pharmaceutique. Quand l'Ordre ne joue plus son rôle, c'est tout un équilibre qui s'effondre : les fautes ne sont plus sanctionnées, la déontologie s'efface et la confiance du public s'érode.

Plus que jamais, la profession a besoin d'un Ordre fort, indépendant et légitime. Un Ordre capable de dire non aux dérives sous toutes leurs formes et de protéger la santé du citoyen. C'est à ce prix que le pharmacien marocain retrouvera sa place d'acteur essentiel de la santé publique.

Aussi, l'exemple du pharmacien breton ne peut nous laisser indifférents. Là où l'Ordre assume pleinement sa mission, la profession est respectée. Il est temps de remettre nos conseils sur les rails. Faute de quoi, ni la régulation de la profession, ni la défense de l'intérêt des citoyens ne pourront être assurées.

Source : [Ordre des pharmaciens](#)(lien)

MEDICAMENT.MA - APPLI

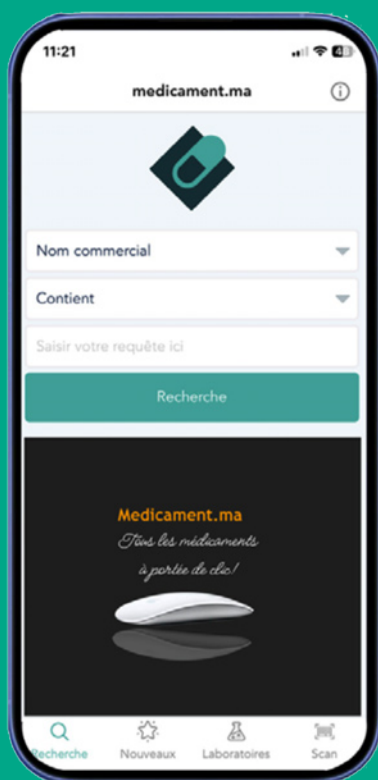
Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien

Google Play



Lien



Orforglipron : Eli Lilly dévoile un nouveau traitement oral prometteur contre le diabète de type 2

Eli Lilly vient d'annoncer des résultats positifs issus de ses essais cliniques de phase 3 ACHIEVE-2 et ACHIEVE-5, menés sur l'orforglipron, un agoniste oral du récepteur du GLP-1, destiné au traitement du diabète de type 2. Ces études visent à évaluer l'efficacité et la tolérance de ce nouveau traitement chez des patients dont le diabète est insuffisamment contrôlé par la metformine.

L'essai ACHIEVE-2 a comparé l'orforglipron à la dapagliflozine, un inhibiteur du SGLT-2 largement prescrit, tandis qu'ACHIEVE-5 a évalué différentes doses du même traitement (3 MG, 12 MG, 36 MG) sur 40 semaines. Les résultats montrent que l'orforglipron a atteint tous les critères d'évaluation primaires et secondaires clés, confirmant sa capacité à réduire de façon significative le taux d'HbA1c et à entraîner une perte de poids notable.

Outre l'amélioration de la glycémie, les chercheurs ont observé des bénéfices cardiovasculaires, notamment sur certains facteurs de risque métabolique, confirmant les tendances observées dans les précédents essais cliniques du programme de développement d'Eli Lilly.

Selon Jeff Emmick, vice-président principal du développement de produits en santé cardiométabolique chez Lilly, ces résultats positionnent l'orforglipron comme un candidat majeur dans la prise en charge du diabète de type 2. Il souligne que le médicament a démontré sa supériorité non seulement face à la dapagliflozine dans l'étude ACHIEVE-2, mais aussi face au sémaglutide oral (autre traitement de référence) dans l'étude ACHIEVE-3.

Ces données renforcent le potentiel thérapeutique de l'orforglipron, qui pourrait devenir une nouvelle norme de soins pour les patients diabétiques, en combinant efficacité glycémique, perte pondérale et bénéfices cardiovasculaires, le tout sous une forme orale, plus pratique que les traitements injectables actuels. Avec ces avancées, Eli Lilly confirme sa place de leader dans le domaine des thérapies métaboliques innovantes, face à la concurrence de Novo Nordisk, et ouvre la voie à une nouvelle génération de traitements oraux pour le diabète de type 2.

Source : [boursorama.com](https://www.boursorama.com)

Grippe : l'alerte est lancée, les pharmaciens en première ligne

L'Union syndicale des pharmacies d'officine (USPO) tire la sonnette d'alarme face à une épidémie de grippe qui s'annonce particulièrement virulente cet hiver. Dans un communiqué du 2 octobre, le syndicat évoque les données venues de l'hémisphère Sud, notamment d'Australie, où une vague grippale intense frappe déjà la population. Selon l'USPO, cette situation laisse présager pour l'Europe, et donc pour la France, une circulation importante du virus et un impact significatif sur la santé publique.

Face à ce risque, certains pays européens, comme la Suisse, ont déjà réagi. Le pays a lancé pour la première fois une semaine nationale de vaccination, du 10 au 15 novembre, ouverte dans les cabinets médicaux et les pharmacies.

En France, les autorités se veulent rassurantes. Santé publique France souligne que la situation reste stable en ce début d'automne : les indicateurs de la grippe demeurent à leur niveau habituel. L'Hexagone dispose par ailleurs de cinq vaccins antigrippaux (Influvac, Vaxigrip, Flucelvax, Efluelda et Fluad), intégralement pris en charge pour les personnes à risque. Quatorze millions de doses sont déjà disponibles.

Cependant, pour l'USPO, il faut anticiper. Le syndicat a demandé au ministère de la Santé d'autoriser les pharmaciens à vacciner avant la date officielle de lancement de la campagne, fixée au 14 octobre. Une demande acceptée : les pharmaciens peuvent désormais administrer le vaccin dès réception des doses, sans attendre. L'Ordre national des pharmaciens a toutefois appelé à la prudence, recommandant de ne pas promouvoir activement la vaccination avant le 14 octobre afin d'éviter toute confusion.

Cette décision a provoqué la colère du Syndicat national des infirmiers et infirmières libérales (Sniil), qui dénonce un manque total de concertation et réclame plus de transparence et d'équité entre professionnels de santé.

En parallèle, la circulation du SARS-CoV-2 reste active en Europe, bien que son impact hospitalier demeure limité. En France, les indicateurs de la Covid-19 sont stables, avec une légère hausse des hospitalisations chez les plus de 65 ans.

Pour le Pr Gilles Pialoux, infectiologue à l'hôpital Tenon, cette double menace grippe-Covid-19 souligne les incohérences de la politique vaccinale : le bon adressé aux patients cette année ne mentionne que la grippe. Il rappelle que l'hiver précédent,

l'épidémie avait été particulièrement sévère, entraînant près de 29 000 hospitalisations et un taux de vaccination encore insuffisant chez les seniors.

Source : univadis.fr

Dénifanstat : un nouvel espoir contre l'acné modérée à sévère



Présenté au congrès 2025 de l'Académie européenne de dermatologie et de vénéréologie (EADV), le dénifanstat, un inhibiteur oral de la synthèse des acides gras, pourrait représenter une alternative prometteuse à l'isotrétinoïne dans le traitement de l'acné modérée à sévère. Les résultats d'un essai de phase 3 de 12 semaines ont montré des améliorations cliniquement significatives par rapport au placebo.

Le dénifanstat agit en bloquant la production de sébum au niveau des sébocytes, réduisant ainsi l'environnement favorable au développement de l'acné. Selon la Dr^e Flora Xiang, investigatrice principale à l'hôpital Huashan de Shanghai, cette inhibition du sébum contribue aussi à atténuer l'inflammation cutanée en diminuant la libération de cytokines et la différenciation des cellules Th17.

L'étude a inclus 480 adultes chinois âgés de 18 à 40 ans présentant une acné modérée à sévère (score IGA de 3 ou 4). Les participants ont été répartis aléatoirement entre un groupe recevant 50 MG de dénifanstat par jour et un groupe placebo. Après douze semaines, les résultats ont été sans appel : 33,2 % des patients sous dénifanstat ont obtenu un succès IGA (amélioration d'au moins deux points et score final de 0 ou 1), contre seulement 14,6 % dans le groupe placebo.

Les réductions du nombre total de lésions (-57,4 % contre -35,4 %) et de lésions inflammatoires (-63,5 % contre -43,2 %) confirment l'efficacité du médicament, avec un bénéfice observable dès la quatrième semaine de traitement. Les effets secondaires étaient globalement légers à modérés et comparables à ceux du placebo. Les plus fréquents ont été une légère sécheresse cutanée et oculaire, bien moins marquées que celles observées avec l'isotrétinoïne.

Ces données sont favorablement accueillies par plusieurs dermatologues, à l'instar de la D^{re} Tomoko Kobayashi (Tokyo), qui salue une potentielle alternative à la fois efficace et mieux tolérée. Toutefois, certaines limites subsistent : la quasi-totalité des participants était d'origine han chinoise, ce qui invite à la prudence quant à la généralisation des résultats à d'autres populations. Les chercheurs s'interrogent également sur le risque tératogène, encore inconnu, et sur la persistance des effets après l'arrêt du traitement. Une étude en extension ouverte est en cours pour évaluer la durabilité des bénéfices et déterminer si une prise continue est nécessaire.

Développé par Ascletis BioScience en Chine sous le nom ASC40, le dénifanstat est également étudié par Sagimet Biosciences pour le traitement de la stéatohépatite métabolique. Si les essais internationaux confirment ces premiers résultats, le dénifanstat pourrait bien marquer une avancée majeure dans la prise en charge de l'acné, en alliant efficacité, tolérance et sécurité.

Source : Medscape

S-Citap : rappels de lot

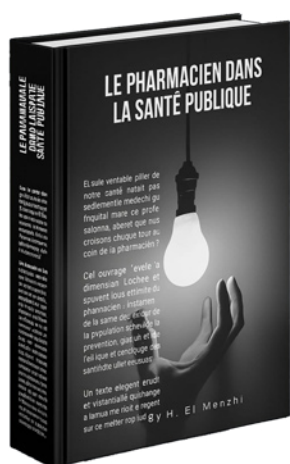
La société Cipla Maroc, en coordination avec l'Agence nationale des médicaments et des produits de santé (AMMPS), a déclenché une procédure de rappel du lot n°4KE0076 des spécialités S-Citap 5 MG (boîte de 20 comprimés pelliculés) et S-Citap 20 MG (boîte de 30 comprimés pelliculés).

Ce rappel de lot fait suite à la découverte d'un blister de 20 MG dans une boîte de 5 MG, exposant les patients à un risque de surdosage.

L'escitalopram, principe actif de S-Citap, appartient à la classe des Inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine (ISRS), dont le dosage doit être strictement respecté pour garantir la sécurité et l'efficacité du traitement.

Les pharmaciens, grossistes et établissements de santé sont invités à cesser immédiatement la distribution et la dispensation du lot n°4KE0076.

Vient de paraître



Cet ouvrage explore la figure du pharmacien, longtemps perçu comme un simple dispensateur de médicaments mais dont le rôle s'est élargi aujourd'hui bien au-delà du comptoir. À travers une réflexion historique, éthique et prospective, il met en lumière la place essentielle de ce professionnel dans la santé publique et dans la vie des nations.

Le livre suit un cheminement en six grandes parties :

- Les fondements historiques et culturels de la pharmacie, de l'apothicaire traditionnel aux enjeux contemporains.
- Le pharmacien acteur de proximité, au service des patients dans le suivi des maladies chroniques, la prévention et l'éducation sanitaire.
- Les défis modernes : désert médicaux, santé numérique, big data, intelligence artificielle, robotisation.
- Le pharmacien au cœur des crises : pandémies, guerres, catastrophes humanitaires.
- L'influence discrète mais réelle du pharmacien dans les politiques de santé et son rôle comme éducateur et gardien du vivant.
- Une projection vers l'avenir où la profession oscille entre risque de marginalisation et possibilité d'un rôle sublimé dans la société.

Titre : *Le pharmacien dans la santé publique*

Auteur & Chercheur : *M. Hicham El Menzhi*

ISBN : 978-9920-8579-6-3

Nombre de pages : 162

Prix de vente : 150 DH (version numérique + papier)

Frais de livraison : 40 DH

WhatsApp : +212 7 63 343 067

DATES À RETENIR



27 - 30 novembre 2025
Congrès annuel de l'AMPEP
Thème : «Sexualité à travers les âges»
Hôtel Hilton
Taghazout



25 - 27 novembre 2025
UM6SS
Casablanca



Samedi 17 janvier 2026
Hyatt Regency
Casablanca



30-31 janvier 2026
Centre de Conférence
Palmeraie Palace
Marrakech